

Amendement 501

Peter Liese, Norbert Lins, Hildegard Bentele, Andreas Schwab, Alexander Bernhuber, Henna Virkkunen, Jens Gieseke, Helmut Geuking, Niclas Herbst, Pascal Arimont, Daniel Buda, Karolin Braunsberger-Reinhold, Ljudmila Novak, Monika Hohlmeier, Sabine Verheyen, Sven Simon, Marion Walsmann, Peter Jahr, Esther de Lange, José Manuel Fernandes, Andrius Kubilius, Tom Vandenkendelaere, Michaela Šojdrová, Eleni Stavrou, Anne Sander, Tomislav Sokol, Herbert Dorfmann, Sara Skytvedal, Petri Sarvamaa, Seán Kelly, Siegfried Mureşan, Jeroen Lenaers, Jessica Polfjärd, Christian Doleschal, Arba Kokalari, Rainer Wieland, Markus Ferber, Radan Kanev, Angelika Niebler, Markus Pieper

Rapport

A9-0319/2023

Frédérique Ries

Emballages et déchets d'emballages

(COM(2022)0677 – C9-0400/2022 – 2022/0396(COD))

Proposition de règlement**Annexe V - ligne 4***Texte proposé par la Commission*

4.	Emballages à usage unique pour condiments, confitures, sauces, crèmes pour café, sucre et assaisonnements dans le secteur des hôtels, restaurants et cafés	Emballages à usage unique du secteur des hôtels, restaurants et cafés contenant des portions ou rations individuelles, utilisés pour les condiments, les confitures, les sauces, les crèmes pour café, le sucre et les assaisonnements, à l'exception des emballages fournis avec les aliments prêts à emporter destinés à la consommation immédiate, sans nécessité d'aucune autre préparation	Sachets, tubes, plateaux, boîtes
----	--	---	----------------------------------

Amendement

4.	Emballages <i>en plastique</i> à usage unique pour condiments, confitures, sauces, crèmes pour café, sucre et assaisonnements dans le secteur des hôtels, restaurants et	Emballages à usage unique du secteur des hôtels, restaurants et cafés contenant des portions ou rations individuelles, utilisés pour les condiments, les confitures, les sauces, les crèmes pour café, le sucre et les assaisonnements, <i>sauf dans les cas suivants:</i> <i>a) ces emballages sont</i> fournis avec les aliments prêts à emporter destinés à la consommation immédiate, sans nécessité d'aucune autre préparation;	Sachets, tubes, plateaux, boîtes
----	--	---	----------------------------------

	cafés	<i>b) dans les centres où une attention et un service individualisés sont nécessaires, tels que les hôpitaux, les cliniques et les maisons de soins;</i> <i>c) dans le cas des exploitations agricoles et des entreprises agricoles qui exercent des activités de vente directe sur les marchés agricoles réglementés par le droit national ou régional.</i>	
--	-------	---	--

Or. en